

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

3 NOVEMBRE 2020 –

APRES MODIFICATIONS DEMANDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3 du
30 Novembre 2020

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 18h avec 26 votants.

Mr Ducray l'ouvre sur un temps d'hommage à Mr Samuel Paty, enseignant à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné le 16 octobre à la sortie de son collège. Une minute de silence a été observée et Mr Petit, au nom des parents d'élèves FCPE, fait part du soutien des parents à la communauté éducative pour enseigner aux élèves les valeurs de la République.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Thoral pour les personnels d'enseignement et d'éducation.

Résultats des élections :

Les fédérations des parents d'élèves ont obtenu : 4 sièges pour la PEEP et 3 sièges pour la FCPE.

Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration n°1 du 24 septembre 2020 :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

Modifications de l'ordre du jour :

Ajouts : I-vie de l'EPLE

5 : Modification du protocole sanitaire

II- Gestion matérielle et financière

4 : Convention avec le laboratoire Terrana

5 : Modifications des tarifs de la demi-pension

6 : Convention compagnie Carnage

7 : Participation des familles pour le BIA

8 : Paiement des dégradations

III- Questions diverses : question des enseignants concernant les frais engendrés par la situation sanitaire

Adoption de l'ordre du jour modifié :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

Installation des différentes commissions : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, CESC.

Le CVC a élu une élève (Léane Degruel) vice-présidente. Il est composé de 12 élèves élus (3 représentants pour chacun des 4 niveaux), de représentants des personnels et des parents d'élèves (pas forcément membres du CA).

Composition des commissions :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

I- Vie de l'EPL

1) Calendrier prévisionnel 2020-2021

En novembre :

- Journée nationale non au harcèlement jeudi 5 novembre : interventions dans les classes, document remis aux parents.
- Exposition « parcours digital » sur les métiers du futur : élèves de 4°.
- ASSR 1 : rattrapage pour les élèves de 4° car elle n'a pas pu être passée l'an dernier.
- Evaluations PIX des compétences numériques pour les niveaux 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}.
- Inscriptions au DNB et au CFG.
- Conseils de mi-trimestre : ils donneront lieu à une fiche récapitulative collée dans le carnet de correspondance.
- « Silence, on lit ! » action écourtée en raison du nouveau protocole sanitaire. Elle aura lieu du 3 au 6 novembre seulement.

En décembre :

- Stage d'observation en milieu professionnel pour les 3° : il a été rendu non obligatoire. A ce stade, Les élèves ayant une convention pourront le faire comme prévu. Les autres seront en classe et auront des cours ou remédiation (en fonction de l'effectif présent). Ils auront également la possibilité de faire un stage plus tard dans l'année. Les parents demandent si un travail sur l'orientation pourra être fait cette semaine-là. Mr Ducray répond que cela sera possible (en fonction de l'effectif).
- Devoirs communs de mathématiques en 3° et 4°.
- Rendez-vous avec les parents des élèves les plus en difficultés suite aux conseils de mi-semestre.

En 2021 :

- Entretiens d'orientation concertée : élèves de 3° : janvier.
- Forum des formations de la voie professionnelle : 60 élèves de 3° : jeudi 28 janvier.
- « Bravo les artisans » : élèves de 4° - action incertaine à ce jour : janvier
- Conseils de fin de semestre et remise des bulletins aux familles : fin février.
- Réunion de présentation de l'orientation post-troisième : jeudi 18 mars.
- Matinée portes-ouvertes le 13 mars pour les futurs collégiens. Une présentation sur vidéo du collège pourra compléter ou palier à la visite des locaux.
- Spectacle de la compagnie « Lalalachamade » pour les 3° : 26 mars.
- Certification PIX des 3° mars-avril .
- Conseils de mi-semestre 2 :avril .
- DNB blanc : 29 et 30 avril.
- Epreuve orale du DNB : 9 juin.
- Conseils de fin de semestre 1 : juin
- Cycle piscine pour les 5° et 4° n'ayant pas acquis la compétence « savoir nager » les années précédentes : tous les matins durant la semaine du 14 au 18 juin.
- Stage plein-air des élèves de l'UNSS fin juin.

+ interventions de la BPDJ sur les conduites addictives, ateliers sur l'oralité avec pour thème le développement durable (élèves du CVC et éco-délégués).

Voté à l'unanimité : 26 POUR

2) Remédiation et devoirs faits

Les heures de remédiation ont été mises en place en septembre et octobre pour retravailler les notions de base non acquises suite au confinement. Il y a eu près de 130 heures faites par les enseignants. Ce dispositif était obligatoire pour les élèves désignés.

Le dispositif « devoirs faits » sera mis en place à partir de la semaine prochaine en fonction des salles disponibles suite à la réorganisation demandée par le nouveau protocole sanitaire.

Les 6° ont une heure par semaine et s'engagent au semestre.

Les 5° et 4° ont une heure par quinzaine généralement et s'engagent sur une période de vacances à vacances.

Les 3° s'inscrivent à la séance pour favoriser la souplesse et les engager dans une démarche d'autonomie.

3) Projet BYOD

Il a été mis en suspens l'an dernier. La convention a été signée entre le rectorat et le conseil départemental pour pouvoir fournir des équipements (tablettes aux élèves boursiers et au personnel enseignant s'engageant dans le dispositif) et assurer la formation des personnels.

Un comité de pilotage et un comité technique permettront la mise en route des premières expérimentations en janvier 2021.

Mr Ducray déplore que le prolongement prévu avec des équipes universitaires de recherche sur les impacts de l'utilisation de ces outils en classe ne soit plus à l'ordre du jour.

4) Bilan de la section sportive Ultimate

Mme Barithel a effectué un bilan dans lequel elle remercie le club et le conseil départemental pour leur financement. De nombreuses compétitions ont pu être disputées l'an dernier et l'effectif est stable cette année.

Mme Barithel a effectué un bilan dans lequel elle remercie le Conseil départemental pour la subvention globale Section Sportive Scolaire, ainsi que le club pour la participation financière au transport Coupe de France. Elle remercie également la municipalité de Veauche qui met à disposition les installations nécessaires au bon fonctionnement de la Section Sportive et qui soutient régulièrement les projets, notamment le Championnat de France UNSS lorsqu'il peut avoir lieu (annulation en raison des mesures sanitaire l'année scolaire dernière).

Les conditions sanitaires obligent à limiter le brassage des niveaux cette année mais des compétitions restent prévues pour 2021.

5) Protocole sanitaire renforcé

Il sera complètement mis en place le 9 novembre car il demande beaucoup de réaménagements qui n'auraient pas pu être prêts cette semaine.

- Une salle ordinaire sera attribuée à une classe (sauf pour une classe de 3° qui devra se déplacer sur 3 salles de classe). Les cours de sciences, technologie, arts plastiques et éducation musicale se dérouleront dans les salles spécialisées. La disposition dite en « autobus » des salles est la règle (plus de disposition en îlots).
- Pour les langues vivantes, les regroupements de différentes classes se feront dans la salle de l'une de ces classes ou dans une salle utilisée habituellement par le même niveau.
- Les sens de circulation sont conservés.
- L'aération des locaux doit se faire pendant les récréations et à midi et le plus souvent possible (1/4 d'heure toutes les 2 heures au moins).
- Pendant les récréations et le temps de midi, chaque niveau se voit affecter une zone précise de la cour : 6° et 5° dans la petite cour devant le bâtiment, 4° et 3° dans la cour habituelle derrière le bâtiment. Il sera possible de mettre un niveau dans le hall d'entrée et le rez-de-chaussée si besoin (en cas d'intempéries par exemple).
- Mr Chasselin signale qu'il a plusieurs retours de familles demandant à ce que leur enfant ne participe plus à l'UNSS car ils sont inquiets des contacts multiples que cela engendre.
- L'établissement souhaite maintenir le plus possible d'activités facultatives (sportives, culturelles) dans le souci de maintenir le bien-être des élèves déjà privés de toutes leurs activités extra-scolaires et de conserver un bon climat scolaire.
- Les salles non équipées en matériel informatique et tableau le seront au plus vite (salle de permanence, multimédias...).
- Les heures de permanence se feront dans la salle de la classe ou en salle polyvalente.

Les parents d'élèves font remarquer que l'essai fait lundi de laisser un niveau à l'intérieur (les 6°) a été vu comme une punition par les élèves qui sont restés assis par terre pendant une heure. La direction répond que c'était un essai qui n'a pas été satisfaisant et que diverses solutions sont étudiées.

Un protocole sécuritaire est également mis en place pour appliquer le plan vigipirate – urgence attentats. Il implique :

- Une vigilance accrue à l'accueil de l'établissement c'est-à-dire l'inscription sur un registre de tout visiteur ainsi que la remise d'un badge.
- La réception au portillon de tout visiteur par l'agent d'accueil lorsque des élèves seront présents dans la cour devant l'entrée du bâtiment.
- La possibilité de contrôle visuel des sacs si nécessaire.
- Les déplacements rapides des élèves de l'arrêt des cars ou du parking jusqu'au collège pour éviter les attroupements.

Les parents signalent que certains cars arrivent avant l'ouverture du collège. Mme Morel, CPE, répond que le portail est ouvert aux élèves à 7h 45, juste au moment de l'arrivée des groupes d'élèves. Une poignée d'élèves conduits par leurs parents attendent parfois quelques minutes devant l'entrée.

La représentante de la mairie signale que la présence de la police municipale coordonnée aux actions de la gendarmerie et de la police nationale a été renforcée aux abords du collège. M Ducray a également échangé avec M Thiaudière adjudant-chef, référent sécurité.

II- Gestion matérielle et financière

- 1) Convention forum des formations de la voie professionnelle :

Le 28/01 après-midi à Montbrison. Le financement du collège sera de 30 €.

Votée à l'unanimité : 26 POUR

- 2) Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de marchés à échéance annuelle :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

- 3) Contrat de maintenance de l'ascenseur :

Avec la société Loire ascenseurs. 1020 €/an +220 € pour le contrat étendu (GSM compris)

Voté à l'unanimité : 26 POUR

4) Contrat pour les analyses de l'eau au self et aux points d'eau :

Avec le laboratoire Terrana. Analyses annuelles pour 53 € / an. Contrat signé pour 3 ans, renouvelable 3 ans, résiliable à tout moment avec un préavis de 3 mois.

Voté à l'unanimité : 26 POUR

5) Tarifs de la demi-pension :

Forfait : 452,20 € et ticket élève à 3,90 €. Il n'y a pas d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Les parents demandent au conseil départemental ce qu'il en est de l'harmonisation prévue. Il est répondu qu'elle n'est pas effective.

Votés à l'unanimité : 26 POUR

6) Convention avec la compagnie Carnage :

Pour le spectacle « amours-amours » sur les relations filles-garçons prévu les 3 et 4 décembre (si le protocole sanitaire le permet).

Les fédérations de parents d'élèves participent à la hauteur de 1100 €. Il reste 687 € à verser par le collège.

Votée à l'unanimité : 26 POUR

7) Autorisation de collecter la participation des familles pour le BIA : 150 € par élève.

Votée à l'unanimité : 26 POUR

- 8) Autorisation pour facturer au prix coûtant des dégradations matérielles aux adultes (y compris intervenants extérieurs) :

Votée à l'unanimité : 26 POUR

III- Questions diverses

Les enseignants demandent quel sont les frais engendrés par les mesures sanitaires et qui en assume la charge.

Mr Cazals répond qu'entre mai et octobre, le collège a dépensé :

- 784,19 € pour le service restauration (équipements de protection individuels, gels hydroalcooliques)
- 130 € pour l'infirmerie (thermomètres)
- Environ 3750 € pour les autres services (produits et équipements individuels)
- 448 € hors taxes pour l'achat de vidéo projecteurs pour équiper les salles qui n'étaient pas utilisées comme salles de cours
- 192 € pour l'achat d'amplificateurs de voix pour les élèves déficients auditifs.

Les masques sont fournis par l'état ou le département.

Le représentant du département s'engage à suivre et aider financièrement les établissements pour palier à ces difficultés.

Des dépenses sont à venir : films plastiques, gel hydroalcoolique...

Des dons aux EHPAD, pompiers, hôpitaux ont été faits en mars pour participer à l'effort national : denrées inutilisées par la cantine, matériels en stock (gants, gels...).

La séance est levée à 20h.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le lundi 30 novembre.

La secrétaire de séance

Christelle Thorat



Le président du conseil d'administration

Boris Ducray

